



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2013

Original: français

Comité des droits économiques, sociaux et culturels Quarante-neuvième session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 33^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le mercredi 14 novembre 2012, à 10 heures

Président: M. Pillay

Sommaire

Examen des rapports

- a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte
(suite)

Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques de la République-Unie de Tanzanie (suite)

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la ...^e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Examen des rapports

a) Rapports soumis par les États parties conformément aux articles 16 et 17 du Pacte (suite)

Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques de la République-Unie de Tanzanie (suite) (E/C.12/TZA/1-3; E/C.12/TZA/Q/1-3 et Add.1; HRI/CORE/TZA/2012).

1. *Sur l'invitation du Président, la délégation tanzanienne reprend place à la table du Comité.*

2. **M^{me} Kairuki** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation n'est pas en mesure de répondre immédiatement aux questions du Comité restées en suspens, mais s'engage à lui fournir des réponses par écrit d'ici le vendredi 16 novembre 2012. Elle espère que le Comité a apprécié le dialogue franc et ouvert qu'il a eu avec sa délégation. Certaines des questions soulevées méritent d'être examinées de manière plus approfondie à la fois par le Gouvernement et par la population en général, et des consultations continueront d'être menées sur ces questions, en particulier sur celles qui ont trait aux coutumes traditionnelles et aux croyances religieuses. Le Gouvernement ne dispose pas des ressources financières et humaines suffisantes pour régler certains problèmes, mais il tentera d'améliorer la situation progressivement.

3. Afin d'honorer son obligation de faire rapport au Comité et aux autres organes conventionnels, le Gouvernement poursuivra sur sa lancée, et continuera à solliciter l'aide technique et financière de ses partenaires de développement ainsi que du système des Nations Unies, sans quoi il ne serait pas en mesure de le faire. Dans un avenir proche, le Gouvernement communiquera à toutes les parties prenantes les conclusions du dialogue avec le Comité, et examinera de près les observations finales que le Comité aura formulées.

4. **Le Président** remercie la délégation pour l'échange franc et utile qu'elle a instauré avec le Comité, tout en notant que le rapport a été soumis très en retard. Il espère que ce dialogue se poursuivra, voire s'intensifiera, à l'avenir. Il invite le Gouvernement tanzanien à mieux protéger sur le plan juridique tous les droits consacrés par le Pacte, notamment en incorporant dans la Charte des droits le droit à la sécurité sociale, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un niveau de vie suffisant. Il lui demande de tenir compte des diverses recommandations des organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et de l'Examen périodique universel lorsqu'il élaborera son plan d'action national pour les droits de l'homme. Lorsqu'il rédigera ses observations finales, le Comité mettra en exergue un certain nombre de sujets de préoccupation, dont la couverture sociale extrêmement limitée, l'inefficacité de la mise en œuvre des normes du travail, la pénurie aiguë de logements à bon marché, les expulsions forcées ainsi que les taux élevés de mortalité maternelle et infantile. Il espère que le Gouvernement tanzanien ne se bornera pas à examiner ces observations finales, mais y donnera suite.

Le débat résumé prend fin à 10 h 20.